

DEMANDE DE MATERIEL
Associations/Particuliers

Monsieur/Madame _____

Désignation de l'association _____

Adresse _____

Tél. _____ mail _____

Titre de la manifestation _____

◆ Sollicite le prêt de matériel :

Pour le(s) jour(s) _____

Lieu de dépôt _____

◆ accepte les conditions suivantes de prêt :

- Les matériels doivent être utilisés uniquement pour un usage strictement personnel ou associatif et occasionnel.
- Le prêt est possible, exclusivement, en dehors des horaires de travail
- Les matériels doivent être rendus propres, en parfait état de marche.
- En cas de dégradation, celle-ci doit être impérativement signalée au retour du matériel.
- Certaines demandes de matériel peuvent être refusées : matériel particulièrement dangereux, fragile, encombrant, dont l'utilisation nécessite des compétences spécifiques.
- La commune invite le demandeur à prendre toutes précautions et contacter une assurance pour la durée du prêt.
- En cas d'inobservation de ces prescriptions par l'emprunteur, Monsieur le Maire ou la Direction générale des services refuseront toute nouvelle demande de prêt.

Liste du matériel électrique à cocher au verso

Fait le
Signature,

Avis des services techniques

Favorable
 Défavorable
Motif :

AUTORISATION de Monsieur le Maire
ou de la Directrice générale des services

OUI
 NON
Motif :

Signature,

Destinataires :

- Pôle commun pour suite à donner
- Secrétariat ST

MATERIEL ELECTRIQUE

Article	Quantité en stock	Désignation	Quantité souhaitée
MPEL0001	3	Coffrets électriques 63A	
MPEL0002	2	Coffrets électriques 32A	
MPEL0003	1	Electricité - Armoire 1 - Prise P17 - 63A Tétrapolaire sur câble	
MPEL0004	1	Electricité - Armoire 2 - Prise P17 - 63A Tétrapolaire	
MPEL0005	1	Electricité - Armoire 3 - Prise P17 - 32A Tétrapolaire sur câble	
MPEL0006	1	Electricité - Armoire 4 - Prise P17 - 63A Tétrapolaire	
MPEL0008	1	Electricité - Armoire 6 - Déviation P17 vers coffrets P17 - 63A Tétrapolaire sur câble	
MPEL0009	2	Electricité - Rallonge 220 V - 16A - 10 mètres	
MPEL0010	1	Electricité - Rallonge 220 V - 16A - 15 mètres	
MPEL0011	2	Electricité - Rallonge 220 V - 16A - 20 mètres	
MPEL0012	1	Electricité - Rallonge 220 V - 16A - 40 mètres	
MPEL0013	1	Electricité - Rallonge 220 V - 16A - 50 mètres	
MPEL0014	1	Electricité - Rallonge 380 V - Triphasé + neutre - fiches 20A mâle et femelle - 10 mètres	
MPEL0015	2	Electricité - Rallonge 380 V - Triphasé + neutre - fiches 20A mâle et femelle - 20 mètres	
MPEL0016	1	Electricité - Rallonge 380 V - Triphasé + neutre - fiches 20A mâle et femelle - 35 mètres	
MPEL0017	1	Electricité - Rallonge 380 V - Triphasé + neutre - fiches mâle 20A et femelle 32A - 15 mètres	
MPEL0018	2	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G6 - carré - 32A - 80 mètres	
MPEL0019	1	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G6 - carré - 32A - 30 mètres	
MPEL0020	1	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G6 - carré - 32A - 20 mètres	
MPEL0021	1	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G10 - carré - 63A - 45 mètres - en dépannage	
MPEL0022	1	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G10 - carré - 63A - 40 mètres - en dépannage	
MPEL0023	2	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G16 - carré - 63A - 80 mètres	
MPEL0024	1	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G16 - carré - 63A - 50 mètres	
MPEL0025	2	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G16 - carré - 63A - 25 mètres	
MPEL0026	1	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G16 - carré - 63A - 24 mètres	
MPEL0027	1	Electricité - câble d'alimentation triphasé - 5G16 - carré - 63A - 10 mètres	
MPEL0028	3	Electricité - Socle pour raccordement provisoire 63A tétra P17 - 1m de câble	
MPEL0029	1	Electricité - Prise pour raccordement provisoire 63A tétra P17 - 1m de câble	
MPEL0030	1	Electricité - Prise pour raccordement provisoire 32A - P17 - 1m de câble	
MPEL0031	4	Electricité- Comptage p 380 V - 63 A -tétrapolaire - provisoire	

- Une caution pour la mise à disposition du matériel électrique est demandée à l'utilisateur.
- Les enrouleurs électriques doivent être entièrement déroulés par l'utilisateur afin d'éviter tous risques d'incendie.

Associations locales :

Le matériel électrique est installé par les agents habilités du Centre Technique Municipal. Pour des raisons de sécurité, l'utilisateur ne DOIT PAS MODIFIER L'INSTALLATION, sous peine de voir sa responsabilité engagée.

Collectivités ou associations extérieures :

L'installation et le raccordement électriques sont sous la responsabilité exclusive de l'emprunteur. La responsabilité de la commune de Capdenac-Gare ne pourra en aucun cas être recherchée.

Fait à CAPDENAC-GARE,
Le
Signature de l'emprunteur